

Date de convocation :
19 septembre 2018

Séance du 28 septembre 2018

Président : M. Xavier ODO

Secrétaires :

Date d'affichage :
20 septembre 2018

Présents : Mmes – MM. :

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 24

Xavier **ODO**, Magali **LANGLOIS**, Maxime **MONTET**, Marie **MARTINEZ**, Frédéric **SERRA**, Najoua **AYACHE**, Guillaume **MOULIN**, Isabelle **GAUTELIER**, Bernard **CHIPIER**, Marie-Claude **MASSON**, Bruno **ZIEGLER**, Sylvie **ARTICO**, Marcel **VAGANAY**, Georges **BURTIN**, Irène **DARRE**, Marie Line **JULLIEN**, Christian **GOUBERT**, Laurent **SERVONNET**, José **PIERROT**, Pia **BOIZET**, Martine **NAZARET**, Hervé **NOUZET**, Roger **FRETY**, Djamel **MESAI MOHAMMED**

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Florence **MARINIER** à Frédéric **SERRA**, Arnaud **TREDEZ** à Georges **BURTIN**, Gaëlle **BLAISON-GHEYSSENS** à Maxime **MONTET**, Catherine **VERZIER** à Pia **BOIZET**, Céline **LAVILLE** à Magali **LANGLOIS**

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DES ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°17-076 du conseil municipal du 30 juin 2017 modifiant le tableau des effectifs permanents, service périscolaire,

Vu la délibération n° 17-052 du conseil municipal du 12 mai 2017 concernant le découpage des activités de loisirs et définissant les contours des activités périscolaires,

Vu la délibération n° 17-053 du conseil municipal du 12 mai 2017 concernant le découpage des activités de loisirs et définissant le contour des activités extra scolaires,

Vu la délibération n° 17-054 du conseil municipal du 12 mai 2017 concernant le découpage des activités de loisirs et supprimant le service public facultatif des activités extra scolaires,

Vu la délibération n°18-017 du conseil municipal du 2 mars 2018 actant les nouveaux rythmes éducatifs à compter de la rentrée scolaire 2018-2019,

Vu la délibération n°18-076 du conseil municipal du 6 juillet modifiant le temps de travail d'un ETAPS.

Vu l'avis des comités techniques du 30 mai et 20 juin 2018,

Le rapporteur expose à l'assemblée que par délibération en date du 2 mars 2018, une nouvelle organisation des rythmes éducatifs sera proposée à partir de la rentrée scolaire 2018/2019.

Cette réorganisation conduit à apporter des modifications de postes et de temps de travail des animateurs périscolaires (cadres d'emplois des adjoints d'animation).

Compte tenu de ces éléments, à compter de la rentrée de septembre 2018, le tableau des effectifs permanents des emplois d'animateurs périscolaires sera

composé de 11 postes permanents d'adjoints
tableau récapitulatif ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 01/10/2018
Reçu en préfecture le 01/10/2018
Affiché le
ID : 069-216900969-20180928-DEL_18_091-DE

Année scolaire 2017/2018			A partir du 1 ^{er} septembre 2018		
Poste	Cadre d'emploi	Temps de travail	Poste	Cadre d'emploi	Temps de travail
Directeur d'accueil de loisirs élémentaire Tissot	Adjoint d'animation	Temps complet 100 %	Coordinateur périscolaire des sites Tissot/ Joliot et Marie Curie	Adjoint d'animation	Temps complet 100 %
Directeur adjoint élémentaire Joliot Curie	Adjoint d'animation	TNC 28/35ème 80 %	Directeur adjoint élémentaire Joliot Curie	Adjoint d'animation	Baisse du temps de travail : TNC 21/35ème 60 %
Directeur adjoint maternelle Marie Curie	Adjoint d'animation	TNC 25,9/35ème 74 %	Directeur adjoint maternelle Marie Curie	Adjoint d'animation	Baisse du temps de travail : TNC 21/35ème 60 %
Directeur d'accueil de loisirs élémentaire Joliot Curie	Adjoint d'animation	Temps complet 100 %	Suppression du poste		
Directeur adjoint élémentaire Tissot	Adjoint d'animation	Temps complet 100 %	Directeur adjoint élémentaire Tissot	Adjoint d'animation	Temps complet 100 % (66 % ville et 34 % mise à disposition auprès du centre social)
Directeur d'accueil de loisirs élémentaire Pasteur	Adjoint d'animation	Temps complet 100 %	Suppression du poste		
Directeur d'accueil de loisirs élémentaire Pasteur			Création de poste	ETAPS	Temps complet 100 %
Directeur adjoint élémentaire Pasteur	Adjoint d'animation	TNC 18,2/35ème 52 %	Directeur adjoint élémentaire Pasteur	Adjoint d'animation	Augmentation du temps de travail : 19,95/35ème 57 %
Directeur d'accueil de loisirs Maternelle Simone Veil (ex Flachat)	Adjoint d'animation	Temps complet 100 %	Directeur multi-sites écoles maternelles Simone Veil et Gauguin	Adjoint d'animation	Temps complet 100 %
Directeur d'accueil de loisirs Maternelle Gauguin	Adjoint d'animation	TNC 30,8/35ème 88 %	Suppression du poste		
Animateur élémentaire Tissot et	Adjoint d'animation	Temps complet 100 %	Animateur élémentaire Joliot Curie	Adjoint d'animation	Temps complet 100 % (51,04 % ville et

Pasteur					
Animateur élémentaire Pasteur	Adjoint d'animation	TNC 17,5/35ème 50 %	Animateur élémentaire Pasteur	Adjoint d'animation	TNC 17,5/35ème 50 %
Animateur élémentaire Tissot	Adjoint d'animation	TNC 17,5/35ème 50 %	Animateur élémentaire Tissot	Adjoint d'animation	TNC 17,5/35ème 50 %
Animateur Maternelle Simone Veil (ex Flachet)	Adjoint d'animation	TNC 17,5/35ème 50 %	Animateur élémentaire Pasteur/ Simone Veil	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation
1 poste d'animateur élémentaire Pasteur	Adjoint d'animation	TNC 16,1/35ème 46 %	Suppression de poste		
1 poste d'animateur élémentaire Tissot	Adjoint d'animation	TNC 16,1/35ème 46 %	Suppression de poste		
2 postes d'animateurs élémentaire Joliot Curie	Adjoint d'animation	TNC 16,1/35ème 46 %	Suppression de 2 postes		
Animateur maternelle Simone Veil (ex Flachet)	Adjoint d'animation	TNC 15,4/35ème 44 %	Suppression du poste		
2 postes d'animateurs élémentaire Pasteur	Adjoint d'animation	TNC 14,7/35ème 42 %	Suppression de 2 postes		
1 poste d'animateur élémentaire Tissot	Adjoint d'animation	TNC 16,1/35ème 42 %	Suppression de poste		

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs permanents d'animateurs périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2018/2019,

DÉCIDE d'imputer les dépenses correspondantes au budget général de l'exercice en cours, et suivants, chapitre 012.

A la **majorité** des suffrages exprimés par 23 voix pour,
6 contre